

Suite donnée à la résolution non législative du Parlement européen du 10 septembre 2025 sur la gouvernance de l'internet – renouvellement du mandat du Forum sur la gouvernance de l'internet

1. Références: 2025/2801(RSP) / RC-B10-0358/2025 / P10_TA(2025)0190

2. Date d'adoption de la résolution: 10 septembre 2025

3. Commission parlementaire compétente: s.o.

4. Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu'elle contient:

La Commission se félicite de la résolution du Parlement européen sur le renouvellement du mandat du Forum sur la gouvernance de l'internet (FGI). Cette résolution constitue, dans la perspective de la 80^e Assemblée générale des Nations unies, un message fort et opportun soulignant l'engagement commun et sans faille de l'Union européenne en faveur d'un internet multipartite, ouvert et mondial.

5. Réponse aux demandes du Parlement européen et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre:

Renouvellement permanent et renforcement du FGI (paragraphe 1, 2, 3 et 4)

La Commission partage pleinement l'objectif du Parlement d'assurer un **renouvellement permanent du mandat** du FGI au-delà de 2025. Il s'agit d'une des pierres angulaires de la position de l'UE dans les négociations engagées à l'occasion du bilan des vingt ans du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI + 20).

L'UE et ses États membres collaborent activement avec leurs partenaires à New York pour former une large coalition en faveur d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies qui rend le FGI permanent, mais aussi lui alloue plus de ressources. L'UE et ses États membres plaident pour:

- ☐ un **financement stable** du FGI au moyen du budget ordinaire des Nations unies et de contributions volontaires, afin de garantir son indépendance à long terme et sa capacité opérationnelle;
- ☐ le **renforcement du secrétariat du FGI**, y compris par la création éventuelle d'un poste de directeur, afin d'améliorer son efficacité et sa capacité à assurer le suivi des discussions;
- ☐ une **représentation plus équilibrée** afin de garantir une participation effective des pays en développement, de la société

civile, des groupes marginalisés, des jeunes et d'autres parties prenantes.

Défense du modèle multipartite et des principes fondamentaux de l'internet (paragraphe 1, 5, 7 et 9)

La résolution souligne à juste titre la nécessité de protéger l'internet en tant que ressource **ouverte, libre, mondiale, interopérable, fiable et sûre** régie par un **modèle multipartite**. La Commission défend sans équivoque ce modèle contre les approches centrées sur l'État, qui font courir le risque d'une fragmentation de l'internet («splinternet»).

L'engagement à défendre ces principes figure expressément dans la stratégie numérique internationale de l'UE. Dans toutes les enceintes concernées, y compris le SMSI + 20 et l'Assemblée générale des Nations unies, l'UE:

- **s'oppose à toute tentative visant à remplacer la gouvernance multipartite** par un contrôle intergouvernemental sous quelque forme que ce soit;
- promeut l'idée que le FGI soit le principal forum de dialogue politique inclusif, dont les résultats éclaireraient l'élaboration des politiques, sans qu'il devienne un organe de négociation;
- lutte contre l'autoritarisme numérique et les initiatives qui conduisent à des architectures internet contrôlées par l'État ou à une surveillance de masse.

Engagement du Parlement et de l'Union (paragraphe 5 et 6)

La Commission apprécie l'engagement actif et soutenu du Parlement européen au sein du FGI, comme en témoigne la récente déclaration commune de Lillestrøm signée par la vice-présidente exécutive Virkkunen et les députés au Parlement européen.

La Commission est déterminée à poursuivre cette coopération étroite. Elle collaborera avec le Parlement et le Conseil pour garantir une **approche cohérente de l'UE** lors des futurs FGI, en tirant parti du forum pour promouvoir les valeurs et les politiques de l'Union et façonner l'avenir numérique mondial.

Inclusion numérique et lutte contre la fragmentation (paragraphe 8 et 9)

La Commission convient que la lutte contre la fracture numérique et la prévention de la fragmentation de l'internet sont des priorités étroitement liées. Une transformation numérique inclusive est essentielle si l'on veut tirer parti de l'internet en tant que bien public mondial.

Les efforts déployés par l'UE, notamment dans le cadre de la **stratégie «Global Gateway»**, soutiennent directement ces objectifs au moyen d'investissements dans des infrastructures, des compétences et une

gouvernance numériques sûres et inclusives dans le monde entier. Dans le contexte du FGI, l'UE préconise:

- un renforcement des initiatives nationales et régionales du FGI afin de faire en sorte que les réalités et les communautés locales soient prises en compte dans les discussions mondiales;
- le recours au FGI pour examiner les politiques qui améliorent concrètement le caractère abordable, l'accessibilité et l'habileté numérique.

La résolution du Parlement européen constitue un mandat puissant pour les efforts diplomatiques actuellement déployés par l'Union. La Commission continuera:

1. de collaborer avec les États membres et les partenaires animés du même esprit afin d'obtenir un **mandat permanent et renforcé pour le FGI** lors de l'Assemblée générale des Nations unies;
2. **de rejeter toute tentative visant à saper le modèle multipartite** ou les principes fondateurs de l'internet ouvert;
3. **de mettre en œuvre la stratégie numérique internationale de l'UE**, qui garantira que le FGI reste un pilier central de la coopération numérique mondiale.

La Commission se réjouit à la perspective de poursuivre son étroite collaboration avec le Parlement européen en vue d'atteindre ces objectifs essentiels et de faire ainsi en sorte que l'internet demeure une force pour le développement durable, la démocratie et les droits de l'homme.